



### 5.1. INTRODUCTION

En Communauté française, très peu de recherches abordent des questions en lien avec l'alphabétisation. Les études présentées dans ce chapitre sont à l'initiative du secteur associatif ou de services de l'Administration. Lire et Ecrire Bruxelles/Wallonie, notamment, a mené, seul ou en collaboration avec d'autres chercheurs, divers travaux d'analyse.

Ces recherches, qui impliquent souvent les opérateurs de terrain, ont une finalité directement opérationnelle pour les acteurs concernés.

Dans ce chapitre sont présentés successivement une étude récente des politiques d'accueil des primo-arrivants en Région bruxelloise, les résultats d'une recherche-action sur la participation des personnes d'origine belge aux formations d'alphabétisation en Région bruxelloise et une

## Etudes et Recherches EN ALPHABÉTISATION ET FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

enquête sur l'alphabétisation au sein des bibliothèques publiques de la Communauté française.

Deux projets sont ensuite décrits : « L'école pour nous c'est... ? » : mise en œuvre d'une recherche-action visant l'amélioration des relations entre les parents peu scolarisés et l'école menée par Lire et Ecrire Bruxelles et la préparation de l'enquête internationale de l'OCDE sur les compétences des adultes, le projet PIAAC.

Un relevé des *Ressources européennes pour l'alphabétisation* a été mené par Catherine Bastyns de Lire et Ecrire. Elle a identifié les projets et organismes mettant en œuvre des pratiques et des réflexions dans les domaines de l'alphabétisation, de l'accès de tous aux savoirs de base et de la prise en compte des adultes infrascolarisés dans les politiques publiques. L'intérêt de cette étude se trouve dans la constitution d'un fonds commun d'outils et de références visant

à favoriser les échanges, à capitaliser des expériences et des réflexions<sup>1</sup>.

## 5.2. L'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS (PA) EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE<sup>2</sup> ANALYSE COMPARÉE DES POLITIQUES

Cette étude a été réalisée par le Ciré.

Chaque année, des milliers de « nouveaux migrants » arrivent à Bruxelles, que ce soit sous statut « définitif » (regroupement familial, reconnaissance du statut de réfugié, régularisation de séjour), « statut temporaire » (études, visas « touristiques »/passeports), ou « statut précaire » (demande de protection en cours d'examen, asile, protection subsidiaire, victime de la traite).

Toutefois, bien qu'elle soit « *l'entité politique et géographique comprenant le plus de population étrangère* », la Région de Bruxelles-Capitale ne dispose pas « *d'une politique instituée en matière d'immigration ou d'intégration des immigrants* ». En effet, « *la politique, en cette matière, est communautarisée, l'une flamande et l'autre francophone* »<sup>3</sup>.

Du côté francophone, en matière d'accueil des primo-arrivants, on peut faire le constat d'actions nombreuses et

diverses, fonctionnant avec des moyens financiers variés. Du côté néerlandophone, par contre, on a une action principale développée dans le cadre de la politique d'*inburgering* et (pratiquement) intégralement subventionnée par la Communauté flamande. Le paysage actuel bruxellois a donc tendance à ressembler à un « patchwork ».

### LA POLITIQUE D' « INBURGERING » DE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE

L'*inburgering* (appelé « intégration civique » en français) est perçu comme un premier pas accompagné vers une participation à la société en tant que membre à part entière. Le gouvernement flamand le voit comme un processus conférant des obligations et droits aux deux parties. L'autorité a le devoir de proposer au nouvel arrivant un parcours qualitatif d'intégration civique, taillé sur mesure, en fonction de ses besoins et desiderata. Le nouvel arrivant s'engage, quant à lui, à participer activement à l'ensemble du processus qui lui est proposé.

Cette politique (2003) s'apparente fort aux autres programmes d'accueil pour PA qui ont commencé à apparaître dans un certain nombre de pays européens dont les Pays-Bas (1998), le Danemark et la France (2003). L'objectif principal assigné à ces programmes a été de « *permettre aux immigrants de vivre de façon indépendante et de subvenir à leurs besoins* », tout en citant, par ailleurs, également la volonté de « *permettre de participer activement à tous les aspects de la vie* »<sup>4</sup>.

1 Pour l'obtention ou consultation de cette étude, contacter Lire et Écrire (Rue Charles VI, 12, 1210 Bruxelles)

2 Cet article est basé sur l'étude « L'accueil des Primo-Arrivants en Région de Bruxelles-Capitale: constats » réalisée par le CIRE à la demande du Centre pour l'Égalité des Chances et de la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale. Publication disponible auprès de la Commission commune (Avenue Louise, 183, 1050 Bruxelles)

3 in Ben Mohammed (N), Rea (A), *Politique multiculturelle et modes de citoyenneté à Bruxelles (partie II)*, Rapport final, ULB, GERME, novembre 2000, p.20

4 Commission des Communautés européennes, Communication de la Commission sur l'immigration, l'intégration et l'emploi, Bruxelles, le 3/6/2003, COM (2003) 336 final, p.37

Le parcours primaire d'intégration civique se compose:

**A. D'UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DU NOUVEL ARRIVANT:**

Le « *traject begeleider* » (accompagnateur) va accompagner le PA durant l'ensemble de son processus. Il va envoyer le PA dans les différents dispositifs (Huis van het Nederlands, VDAB, ...) et, sur base des avis rendus par ceux-ci (en termes de besoins), va construire le trajet/programme que la personne sera amenée à suivre (que ce soit la recherche d'un travail, la reprise d'études ou autre chose). L'accompagnateur va parler dans la langue de la personne ou dans une langue de communication si la langue maternelle est très peu répandue.

**B. D'UN PROGRAMME DE FORMATION COMPORTANT TROIS VOLETS:**

1. *Le néerlandais comme seconde langue* (entre 90h et 600h en fonction du niveau de scolarité)
2. *L'orientation sociale* (80h): Ces cours portent sur le fonctionnement et l'organisation de la société belge (système politique, enseignement, sécurité sociale, les missions de la commune, les droits et obligations au sein de la société, ...) et une connaissance pratique de la vie quotidienne (poste, assurance, mutuelles, tri de déchets, ...). Ils sont de préférence, dispensés par le formateur dans la langue du primo-arrivant (ou sinon, dans une langue de contact ou avec l'aide d'un interprète).
3. *L'orientation professionnelle*: Elle vise à aider les nouveaux arrivants à choisir les projets futurs qu'ils entendent réaliser en Belgique dans le domaine professionnel. Ceci se fait par le biais d'une collaboration étroite entre l'accompagnateur et le VDAB, ACTIRIS et Tracé.

**LA POLITIQUE MENÉE AU NIVEAU FRANCOPHONE À BRUXELLES**

Comme déjà souligné, le paysage francophone bruxellois se caractérise, de manière générale, par une série d'initiatives fort diverses. Elles émanent du secteur associatif, de certaines autorités communales, de structures para-communales et d'établissements de Promotion sociale et fonctionnent avec des moyens variés (subventions Cohésion sociale (COCOF), Education permanente (CFWB), subsides communaux, politique des grandes villes (Fédéral), FIPI, ...). Il n'existe, en fait, pas de moyens structurels particuliers destinés aux PA.

Le nombre d'initiatives menées est important<sup>5</sup> et on peut supposer que mises toutes ensemble, elles touchent un public certain. Il s'agit majoritairement de projets initiés et développés par l'associatif privé et non les pouvoirs publics. Ils ont principalement trait à l'apprentissage linguistique (avec des activités socioculturelles qui y sont souvent intégrées quand les cours se déroulent dans le cadre associatif) et à l'accompagnement psycho-social et juridique.

De façon globale, la logique qui semble prévaloir au niveau des pouvoirs subsidiaires est plus de l'ordre du soutien à un certain nombre d'initiatives que de la mise en œuvre d'une politique spécifique à l'égard d'un public particulier. La politique est, en quelque sorte, centrée sur les opérateurs et non pas sur le public. Il s'agit, avant tout, de garantir la mise à disposition de services.

5 A titre indicatif, pour ce qui concerne le public PA adulte scolarisé, nous en avons relevées 85 sur base de la consultation de différents répertoires et guides.

Quant au nombre des initiatives, de même que leur éparpillement sur le territoire, si elles permettent, sans doute, de rencontrer une partie du public, ceci présente également des effets pervers. Ainsi, on peut se demander dans quelle mesure cette multiplicité de relais et niveaux d'aide et d'accueil non structurés et coordonnés entre eux ne nuit pas à la clarté des ressources disponibles -tant aux yeux du public que des travailleurs sociaux- et dans quelle mesure elle ne génère pas, dans certaines circonstances des situations de concurrence plus que de complémentarité.

Par ailleurs, le contexte actuel implique pour les personnes PA de devoir toujours chercher l'information tant pour ce qui concerne les démarches à accomplir que pour les services qui existent. Cela suppose également que les services ne touchent qu'une partie du public potentiel, probablement la plus débrouillardes et qui est dans une logique « proactive ».

En outre, dans la plupart des cas, les informations sont dispensées de manière individuelle et réactive (c'est-à-dire quand la personne se retrouve confrontée à une situation particulière). En effet, les séances d'information thématiques structurées et systématiques (abordant les questions de droit de séjour, soins de santé, scolarité des enfants, logement, permis de travail, ...) sont assez rares.

Se pose également la question du contenu et des méthodologies développées dans le cadre des actions menées. Cela implique de s'interroger quant aux profils du personnel d'encadrement, aux contenus dispensés, aux méthodologies utilisées, etc. et donc d'évaluer les pratiques... ce qui n'a, a priori, jamais été fait jusqu'à présent.

Enfin, seule une minorité d'initiatives développent une action multidimensionnelle allant au-delà de l'un ou l'autre axe spécifique.

De manière plus particulière, pour ce qui concerne l'axe relatif à l'apprentissage linguistique, il importe, tout d'abord, de ne pas oublier que si certains PA n'ont jamais été scolarisés dans leur langue ou très peu (et relèvent donc de l'alphabétisation), le restant des personnes a un niveau de scolarité allant des humanités inférieures à l'enseignement universitaire. Il n'existe pas de statistiques précises susceptibles de refléter la situation relative à l'ensemble des PA. Ainsi, par exemple, le niveau de formation de tous les demandeurs d'asile ne fait pas, pour l'instant, l'objet d'un référencement systématique. Quant aux personnes en statut irrégulier, il est assez logique qu'elles n'apparaissent nulle part. Par ailleurs se pose aussi la question de la détermination de l'équivalence des études réalisées dans le pays d'origine. Toutefois, malgré ces limites, on peut raisonnablement dire, au vu de la pratique (en termes de fréquentations et de demandes de cours) et d'un certain nombre de chiffres, que la majorité des PA relèvent du Français Langue Etrangère (FLE). « *Les étrangers sont surreprésentés à la fois aux niveaux les plus bas et aux niveaux les plus hauts. En Belgique, pour les Turcs et les Marocains (...) 39% n'ont bénéficié que de l'enseignement primaire. Les autres ressortissants hors UE, en revanche, sont surreprésentés dans la frange supérieure des niveaux d'instruction* »<sup>6</sup>.

Quant aux types d'opérateurs FLE, ils sont variés: associations d'éducation permanente, associations financées par la cohésion sociale, opérateurs ISP, promotion sociale (30%), certaines communes (dans le cadre de Maisons de Quartier, services ALE...), ... La dynamique pédagogique, de même que les matières enseignées, le rythme, etc., peuvent se révéler fort différents d'un opérateur à l'autre. Cette situation présente l'avantage de permettre plus facilement à

6 Cité in *Etat des lieux de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles*, premier exercice, données 2004-2005, p.16.

chacun de trouver un enseignement adapté à son profil et à ses attentes. Par contre, elle ne facilite pas les passerelles entre opérateurs du fait, notamment, de l'absence de cadre de référence communément utilisée (notamment pour ce qui concerne la détermination des niveaux) et de l'absence de coordination entre eux.

Enfin, pour ce qui concerne l'insertion socioprofessionnelle (ISP), rares sont les initiatives qui s'adressent particulièrement aux PA. Les opérateurs ISP les intègrent généralement d'emblée dans les groupes existants. Si, dans certains cas, les raisons à l'origine de cette situation sont avant tout l'absence de moyens financiers permettant de développer des actions spécifiques à l'intention de ce public, dans d'autres cas par contre c'est la pertinence même de développer des pratiques spécifiques pour les PA qui est questionnée (certains opérateurs considérant que les problèmes et difficultés rencontrés par les PA sont les mêmes que pour le restant du public ISP). Il ne s'agit pas ici de départager les avis. Toutefois, quelle que soit l'approche privilégiée, il nous semble cependant important de ne pas occulter complètement les conséquences relatives à une arrivée récente dans un pays parfois fort éloigné, culturellement, du pays d'origine et ce que cela implique en termes de suivi de formation et de recherche d'emploi.

#### EN CONCLUSION

Si l'on compare les politiques menées au niveau néerlandophone et au niveau francophone bruxellois, on constate que l'on est face à deux approches fondamentalement différentes, l'une centrée sur l'idée de parcours multidimensionnel et d'engagement réciproque, l'autre axée davantage sur la mise à disposition de services.

Une politique est-elle meilleure que l'autre? La réponse à cette question dépendra de la « philosophie » de départ et

de l'objectif final poursuivi par celui qui y répondra. S'agit-il prioritairement de permettre aux PA d'avoir accès à un certain nombre de services ou plutôt de favoriser une démarche d'accueil globale ?

Mais, répondre à cette question implique également de tenir compte des intérêts en présence, celui de l'individu dans toute sa singularité mais aussi celui de la société dans son ensemble et de voir quelles sont les dynamiques les plus adéquates.

Dans l'absolu, au niveau de la société, on a tout intérêt à viser l'autonomie des personnes, mais aussi la cohésion la plus grande possible au sein même de la société. En tant qu'individu, on a tout intérêt à être bien informé et à avoir un maximum d'atouts en main pour vivre le mieux possible dans ce nouvel environnement parfois fort éloigné de celui que l'on a quitté.

Tout l'enjeu est de parvenir à concilier, de façon sensée, d'une part l'intérêt collectif et ce que la société attend des personnes qui arrivent, en tant que nouveaux membres de celle-ci et d'autre part l'intérêt individuel. Mais, c'est aussi, que la société, en tant que telle, soit au clair par rapport à ses attentes vis-à-vis des membres qui la composent, qu'ils soient arrivés récemment ou non.

### 5.3. RECHERCHE-ACTION SUR LA PLACE ET LA PARTICIPATION EFFECTIVE DES POPULATIONS D'ORIGINE BELGE AUX FORMATIONS D'ALPHABÉTISATION EN RÉGION BRUXELLOISE

Cette recherche-action menée par Charles Duchène et Catherine Stercq, de Lire et Ecrire Bruxelles, analyse la très faible participation des autochtones aux actions d'alphabé-

tisation à Bruxelles. Le but de cette recherche-action est de faire le point sur cette situation et d'apporter des pistes pour accueillir davantage ce public.

## INTRODUCTION

Lorsque Lire et Ecrire se crée, en 1983, sa première action sera le lancement d'une campagne de sensibilisation à la réalité de l'illettrisme<sup>7</sup> parmi la population belge, incitant les personnes analphabètes à rejoindre les cours d'alphabétisation. En effet, les cours d'alphabétisation existant alors avaient été développés pour les populations migrantes et, même s'ils accueilleraient déjà quelques Belges d'origine, peu de personnes imaginaient, dans un contexte de scolarité obligatoire, que des Belges pouvaient être analphabètes.

Depuis, Lire et Ecrire a toujours eu comme préoccupation de permettre aux diverses populations en situation d'illettrisme, quelles que soient leurs origines et leurs conditions culturelles, économiques et sociales, d'avoir accès aux formations d'alphabétisation et de favoriser la mixité de ces populations pour permettre leur rencontre et pouvoir travailler le 'vivre ensemble dans la diversité'. Malgré cette optique, Lire et Ecrire constate, depuis plusieurs années, que très peu de personnes illettrées d'origine belge s'engagent dans les différents cours d'alphabétisation organisés en Région bruxelloise.

Aussi Lire et Ecrire, voulant rester vigilant à ses objectifs, a estimé nécessaire la réalisation d'une recherche action sur « la place et la participation effective de ces personnes dans les cours d'alphabétisation à Bruxelles ». Et ce, dans le but de :

- vérifier l'hypothèse du peu de Belges d'origine dans les

cours,

- recueillir les avis des associations et des apprenants par rapport à cette problématique,
- définir les moyens nécessaires pour que ce public trouve effectivement sa place dans les actions d'alphabétisation.

Cette recherche s'inscrit, bien entendu, naturellement dans le cadre de l'action de Lire et Ecrire. Elle porte donc sur un public qui ne sait « ni lire ni écrire, en le comprenant, un texte simple, lié à sa vie quotidienne » ou qui ne maîtrise les compétences de base qu'avec grande difficulté. Mais, elle porte plus spécifiquement sur les personnes analphabètes et illettrées, francophones, nées et scolarisées en Belgique.

Elle s'est basée essentiellement sur l'expérience et la parole des différents acteurs. Elle s'est déroulée entre avril 2005 et décembre 2007 et comprend trois parties.

La première partie fait l'état des lieux de la présence des personnes d'origine belge dans les cours d'alphabétisation et de la manière dont les associations d'alphabétisation perçoivent ce public et se positionnent par rapport à celui-ci. Une enquête téléphonique a été réalisée auprès des opérateurs, à partir d'un questionnaire ouvert.

La deuxième partie de cette recherche s'est centrée sur le point de vue des apprenants et des associations déjà impliquées dans la problématique. Elle a été réalisée à partir d'interviews d'apprenants rencontrés dans le cadre d'un accueil spécifique et de la découverte de projets.

La troisième partie, qui n'est pas présentée ici, s'appuie sur les résultats des deux autres ainsi que sur une revue de la littérature pour proposer des pistes d'action pour développer une offre d'alphabétisation pleinement accessible aux populations d'origine belge.

<sup>7</sup> Sauf précision contraire, nous utilisons les termes analphabètes et illettrés ainsi qu'analphabetisme et illettrisme comme synonymes.

## 1. ETAT DES LIEUX

Les résultats obtenus confirment l'hypothèse de départ : *il n'y a quasiment pas de Belges d'origine dans les associations bruxelloises d'alphabétisation et très peu de Belges d'origine immigrée.*

Si les personnes belges d'origine sont quasiment absentes, à Bruxelles, *le nombre de personnes ayant acquis la nationalité belge y est également très faible : 18% seulement du public accueilli. Et 30% des opérateurs n'accueillent non seulement aucun Belge d'origine mais aussi aucun Belge naturalisé!*

La majorité des Belges est accueillie dans le cadre de projets spécifiques : associations centrées sur les publics handicapés, projets accueillant des ouvriers communaux, projets de développement communautaire d'un quartier, centrés sur les personnes en grande pauvreté.

En Wallonie la situation est différente. Dans certaines régions, plus de 50% des personnes accueillies dans actions d'alphabétisation sont Belges.

## 2. LE POINT DE VUE DES ASSOCIATIONS

Les associations bruxelloises perçoivent l'alphabétisation d'abord comme un problème lié à l'immigration et connaissent mal le public visé par cette recherche, vis-à-vis duquel elles émettent nombre d'opinions sur ses particularités.

### QUI SONT-ILS ?

Dans le cadre de la recherche, la représentation qui émerge est la suivante :

Les personnes analphabètes belges d'origine sont des *populations précarisées, très démunies ainsi que des populations de*

*milieu populaire et des jeunes qui sortent de l'école. Ce sont des personnes complexées, qui subissent le regard des autres et qui sont inconstantes. Elles ont des difficultés psychologiques et des difficultés d'apprentissage. Elles sortent de l'enseignement spécial, sont handicapées.*

De fait, les associations distinguent, dans ce public « francophone, né et scolarisé en Belgique » :

- les jeunes qui sortent illettrés de l'école ;
- les travailleurs et les personnes de milieux populaires ;
- les personnes en situation d'exclusion, de grande pauvreté ;
- les personnes handicapées.

Les associations soulignent la nécessité d'une approche différente, car, estiment-elles, le vécu des apprenants, ainsi que leur ressenti est différent. De là, un besoin de considérer le public francophone avec sa spécificité pédagogique.

### POURQUOI NE VIENNENT-ILS PAS ?

Ce public existe bien mais il ne participe pas aux actions parce que, disent les associations, *nous n'arrivons pas à le toucher*, parce qu'il *n'est pas demandeur* ou parce qu'il *n'est pas informé* et, quand il se présente, *nous n'arrivons pas à l'intégrer et à l'accrocher dans la durée.*

Les obstacles à la participation mis en avant sont liés à :

- *la qualité et teneur de la communication et de l'information ;*
- *l'utilisation du mot « alphabétisation » ;*
- *l'inadéquation entre la demande et l'offre ou entre l'offre et la demande*, (notamment parce que l'offre est majoritairement centrée sur l'oral ou ne prend pas en compte les spécificités du public) ;
- *la non prise en compte de ces publics par les différentes institutions.*

Et aux difficultés liées à :

- *la multiculturalité et l'interculturalité ;*
- *la fragilité sociale et économique ;*
- *la honte, l'humiliation, la fragilité psychologique.*

#### POURQUOI NE RESTENT ILS PAS ?

Les aspects mis en avant sont liés aux *difficultés d'intégration dans des groupes composés majoritairement d'étrangers et aux difficultés pédagogiques*. Les groupes et les approches méthodologiques ne sont pas appropriés.

#### QUE FAIRE ?

Trois éléments sont mis en avant pour accueillir plus de personnes belges d'origine.

Il s'agirait :

1) tout d'abord *d'améliorer l'information et la sensibilisation (personnes en formation et formateurs), ainsi que l'accueil et l'orientation ainsi qu'une guidance et un suivi spécifique avec ces personnes,*

2) ensuite, de *se questionner sur l'offre :*

*Comment nommer les projets ?* Le terme « alphabétisation » a une connotation négative et n'est pas représentatif de tout le contenu travaillé avec les personnes qui apprennent à lire et écrire.

*Quels groupes former ?* En tout cas des groupes rassemblant les francophones, soit des **groupes «homogènes» au niveau de la communication orale en français**. Si les enjeux d'un travail interculturel sont largement soulignés, différentes positions sont cependant présentes.

3) enfin, de travailler sur *les approches pédagogiques*.

### 3. LE POINT DE VUE DES (FUTURS) APPRENANTS

#### QUI SONT-ILS ?

Les personnes accueillies et suivies dans le cadre de l'accueil spécifique mis en place pour cette recherche sont :

##### *Des jeunes*

Lire et Ecrire a accueilli des jeunes de 17 ans, mais l'asbl a été aussi souvent interpellée par des intervenants sociaux et des enseignants pour des *jeunes analphabètes de 15 à 18 ans*, se trouvant dans le cadre de l'enseignement en alternance (CEFA et Centres de formation des apprentis-classes moyennes) ou de *jeunes de 17 à 25 ans en fin d'incarcération*.

##### *Des travailleurs*

*Les personnes illettrées ne sont pas d'abord des exclus, ce sont d'abord des travailleurs*. Ils jouent ou ont joué un rôle économique dans la société et ont de multiples compétences.

##### *Des exclus sociaux, en situation précaire*

*Les personnes accueillies ont toutes un revenu propre*, même lorsqu'il s'agit d'allocations sociales (chômage, CPAS, pension, invalidité, handicap,...), alors que 46 % des personnes accueillies dans les cours d'Alpha n'ont aucun revenu propre et dépendent de la solidarité familiale (femmes au foyer, personnes en recherche d'un travail, primo-arrivants,...). Ce qui n'empêche pas les situations précaires. Une moitié des personnes accompagnées étaient en difficulté - de fait ceci recouvre une très grande variété de situations - dont certaines en grande difficulté.

##### *Des personnes handicapées*

Effectivement, près d'un quart d'entre elles avaient un statut de handicapé ou étaient en invalidité, ce qui n'est pas énorme en soi, mais plus important que dans l'ensemble



des personnes habituellement accueillies dans les cours d’alphabétisation. Il importe de s’interroger sur l’accueil dans les groupes d’alphabétisation des handicapés, dont les handicapés physiques.

#### *Des personnes qui sortent de l’enseignement sans diplôme*

Plus de la moitié des personnes rencontrées ont suivi l’enseignement spécialisé, dont toutes les personnes en situation de pauvreté. Mais très peu d’entre elles sont reconnues officiellement comme handicapées. Ceci confirme les liens entre l’orientation vers l’enseignement spécialisé et la situation de pauvreté des familles et implique de s’interroger au sujet des relations : handicap, enseignement spécial et pauvreté.

#### *Des personnes qui ont des niveaux de compétence à l’écrit très diversifié*

Certaines personnes n’arrivent à écrire que laborieusement leur nom et éventuellement leur adresse, leur graphie étant toute débutante. D’autres écrivent un petit peu plus, avec une graphie peu lisible. D’autres arrivent à écrire des phrases lisibles à haute voix, mais en écriture phonétique. Il y a enfin des personnes, qui écrivent facilement mais dont les phrases contiennent de telles fautes de construction et d’orthographe qu’elles estiment que cela les déforce pour la recherche d’un emploi qui corresponde à leurs aspirations.

#### **POURQUOI VIENNENT-ILS OU PAS ?**

Associations et personnes illettrées se retrouvent au sujet des difficultés de participation, sur de nombreux points :

- *la qualité et teneur de la communication et de l’information ;*
- *l’utilisation du mot « alphabétisation » ;*
- *l’inadéquation entre la demande et l’offre ou entre l’offre et la demande.*

Lire et Ecrire constate que la diversité des profils, des positionnements, des souhaits d’horaires, des motivations se trouve **face à une offre de cours peu diversifiée, tant au niveau des horaires qu’au niveau des actions.**

La faiblesse des possibilités d’orientation est criante. Un seul lieu sur Bruxelles a une offre conséquente, stable et adaptée pour ce public. Il n’existe quasi rien pour les personnes qui ont des besoins particuliers en termes d’horaire, de projets ou des difficultés spécifiques telles les personnes les plus démunies, les jeunes, les personnes handicapées.

#### *De la difficulté d’oser*

Contrairement aux associations, les personnes rencontrées ne mettent pas en avant leur *fragilité sociale et économique*, mais la *honte, l’humiliation* face au regard des autres et surtout leur difficulté à **oser** franchir le pas, oser se lancer dans l’apprentissage. Oser. Ce mot est central dans leurs analyses.

D’autre part, les personnes ayant participé à l’enquête ne sont pas plus ‘inconstantes’ que les autres publics de l’Alpha et y restent aussi longtemps... ou aussi peu que les autres.

#### **4. CONCLUSION**

Contrairement aux associations qui estiment importantes les difficultés pédagogiques spécifiques et les troubles d’apprentissage, les apprenants, eux, mettent en avant les difficultés d’ordre identitaire.

Restaurer l’identité des personnes, passer du « je suis bête » au « je ne sais pas » en dénouant tout lien de causalité, tel est l’enjeu premier de l’alphabétisation. Et aux « que faire » proposés, il importe de rajouter centralement la question de l’accueil, de la diversification de l’offre et du travail de restauration de l’estime de soi.

Les deux premières parties de la recherche ont été publiées et sont disponibles sur le site de Lire et Ecrire. Un ouvrage reprenant l'ensemble sera édité en septembre 2008<sup>8</sup>.

#### 5.4. ENQUÊTE SUR L'ALPHABÉTISATION AU SEIN DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

En 2006, le Service de la Lecture publique a commandité, auprès du Centre d'études sociologiques des Facultés universitaires de Saint-Louis<sup>9</sup>, une enquête portant sur l'état de l'alphabétisation au sein des bibliothèques publiques. Cette étude a été confiée à Emmanuelle Lenel, Jean-Pierre Delchambre et Abraham Franssen du Centre d'études sociologiques des Facultés universitaires Saint-Louis.

Un mémoire sur le rôle de la bibliothèque publique comme acteur d'intégration sociale d'adultes précarisés<sup>10</sup> avait permis en 2005 de faire le constat suivant: « *L'alphabétisation est un centre d'intérêt particulier des bibliothèques publiques depuis une vingtaine d'années. Il apparaît manifestement que la lecture publique tient à jouer un rôle dans ce domaine en collaborant avec les acteurs de l'alphabétisation. [...] les collaborations restent entravées notamment pour des raisons historiques, politiques et psychologiques.* »

8 *La place et la participation effective des personnes d'origine belge aux formations d'alphabétisation en Région bruxelloise – 1<sup>re</sup> partie – Etat des lieux et point de vue des associations*, Charles DUCHENE, Catherine STERCQ, Lire et Ecrire Bruxelles, Avril 2006.

*La place et la participation effective des personnes d'origine belge aux formations d'alphabétisation en Région bruxelloise – 2<sup>me</sup> partie – Parcours et point de vue des apprenants*, Charles DUCHENE, Catherine STERCQ, Lire et Ecrire Bruxelles, Avril 2006.

9 *L'alphabétisation au sein des bibliothèques publiques de la Communauté française de Belgique*, Emmanuelle Lenel, CES-Facultés universitaires Saint-Louis, paru dans Les Cahiers du CLPCF - 16, 2008.

10 *La bibliothèque publique comme acteur d'intégration sociale d'adultes précarisés : le cas de l'alphabétisation*, Cléo Flament, ULB, 2004-2005.

La volonté initiale du Service de la Lecture publique était de tenter de cerner les logiques subjectives et les rapports qui se nouent entre les différents acteurs mis en relation autour de cette problématique de l'alphabétisation dans le cadre des bibliothèques publiques. Un questionnaire a été envoyé à la quarantaine de réseaux qui avaient indiqué dans leur rapport d'activité avoir participé à des actions dans le domaine de l'alphabétisation. Au fil des rencontres et des échanges sont clairement apparues des questions, qui dépassent le sujet défini, telles l'évolution du rôle de la bibliothèque ou la question de la multiculturalité. Cette dernière est particulièrement importante étant donné la présence majoritaire de personnes étrangères qui bénéficient de ce type de service « Alpha ».

L'étude met en évidence la rencontre de deux mondes, celui des livres, du savoir, de la culture légitime ou considérée comme telle et de l'autre côté celui de la précarité sociale, des difficultés quotidiennes. Les chercheurs mettent en avant deux conditions favorables à cette rencontre : la confiance et l'accessibilité. Un rapport de familiarité est indispensable pour que l'apprenant se sente à l'aise. Ceci est rendu possible grâce à des procédures d'*apprivoisement* de l'espace et des objets qui l'entourent. L'apprentissage de l'écrit et des livres comporte un enjeu identitaire important qui implique une certaine forme de risque, lequel suppose que la personne parvienne à accorder sa confiance dans cet univers non familial, ceci grâce à toute une série de dispositifs qui l'y incitent.

La conclusion est une forme de prolongement de l'analyse puisque plusieurs pistes de développement à suivre par les professionnels sont proposées. On y évoque l'idée d'amplifier le sentiment d'appartenance aux lieux en permettant l'accès à un local propre, à l'abri du regard des autres. Au niveau pédagogique, les bibliothécaires ne s'estiment pas toujours « armés » en formation et en matériel (un adulte

n'apprend pas à lire sur les mêmes documents qu'un enfant de 4 ans). Toutefois, à ce niveau-là des passerelles semblent clairement envisageables avec les professionnels du secteur. Un autre point évoqué est le décalage dans le décret entre normes quantitatives et pratiques plus qualitatives.

L'entièreté de l'enquête est disponible via le CLPCF<sup>11</sup>.

### 5.5. ETUDE FAMILLE - ECOLE

Cette étude est proposée par la cellule Recherche et Développement de Lire et Ecrire Bruxelles.

Depuis quelques années, un groupe de parents des écoles faisant partie du Partenariat D+<sup>12</sup> de Schaerbeek et Saint-Josse suit des cours d'alphabétisation à la Locale Nord-Est de Lire et Ecrire Bruxelles.

Le projet intitulé « L'École pour nous, c'est... », coordonné par le Partenariat D+ et financé par la Communauté française de Belgique dans le cadre de l'appel à projet « Renforcer le dialogue écoles-familles », était l'occasion de travailler ensemble sur la relation entre le personnel éducatif de ces écoles et les parents ayant des difficultés avec le français et, plus largement, avec les parents issus de milieux sociaux défavorisés. L'objectif de ce projet, qui a débuté en décembre 2006, était de créer un outil favorisant le dialogue entre l'école et ces familles en partant des représentations des enseignants et des parents.

Outre le fait que ce projet a entraîné une réelle dynamique

11 L'entièreté de l'enquête est disponible via le CLPCF (Centre de Lecture publique de la Communauté française de Belgique. Espace 27 septembre, 44 boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles : 02/413.21.30 ou 04/232.40.15).

12 Le décret du 30 juin 1998 relatif aux discriminations positives dans l'enseignement prévoit que des moyens supplémentaires soient octroyés à des implantations afin de leur permettre de développer des actions pédagogiques destinées à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

de collaboration entre le monde associatif et le monde scolaire, la Cellule Recherche et Développement a réalisé une étude intitulée « L'École pour nous c'est... Familles défavorisées et écoles : représentations et pistes d'action ». Après avoir tiré un bilan chiffré sur l'échec scolaire des enfants issus de milieux défavorisés, cette étude réalise une analyse sociologique détaillée des représentations des parents et des enseignants rencontrés montrant - comme bien d'autres l'ont montré - le fossé entre deux cultures : la culture de l'École et celle des familles issues de milieux défavorisés. Toutes les cultures familiales sont loin d'être sur le même pied d'égalité par rapport aux pré-requis attendus par l'École. Dans les milieux « plus aisés » ou issus des classes moyennes, les parents sont plus proches de la culture scolaire et savent déjà comment « fonctionne » l'École et quelles attitudes adopter. De leur côté, les familles « défavorisées » véhiculant une culture très différente de celle de l'École (et peu valorisée par celle-ci), sont plus démunies que les autres face à ces pré-requis attendus par l'École, d'autant que ces pré-requis ne sont pas dits explicitement.

Cette étude est destinée aux acteurs scolaires ainsi qu'aux acteurs du monde associatif qui travaillent avec des parents d'élèves issus de milieux défavorisés et/ou rencontrant des difficultés avec le français. Elle peut également servir de support pour des animations. Cette brochure sera disponible sur le site de Lire et Ecrire début octobre 2008.

### 5.6. PARTICIPATION DE LA BELGIQUE FRANCOPHONE AU PROJET PIAAC DE L'OCDE : PROGRAMME POUR L'ÉVALUATION INTERNATIONALE DES COMPÉTENCES DES ADULTES

La Belgique s'est engagée fin décembre 2007 à participer à la phase préparatoire du Programme for International

Assessment of Adult Competencies (PIAAC) de l'OCDE. Ce projet vise à mesurer les compétences de base des adultes et à les mettre en relation, notamment, avec les parcours scolaires, professionnels et de formation. L'initiative est soutenue conjointement par le Comité de l'Éducation et par le Comité de l'Emploi de l'OCDE, et est cofinancée par la Commission européenne. De nombreux pays développés se sont engagés dans la préparation de l'enquête. L'enquête PIAAC se distingue des deux enquêtes précédentes de l'OCDE sur les compétences des adultes (International Adult Literacy Survey (IALS) et Adult Literacy and Life Skills Survey (ALLS)) en ce qu'elle mettra notamment l'accent sur l'utilisation des compétences de base (littératie, numératie) dans un cadre professionnel.

La partie francophone du pays n'a jamais participé à une enquête de ce type. Nous ne disposons de résultats que pour la Flandre qui a participé en 1996 à l'enquête IALS. L'analyse des données recueillies à ce moment a permis d'estimer non seulement un score moyen mais également de prendre la mesure de la dispersion des compétences et des liens, parfois très distendus, entre le diplôme le plus élevé obtenu et le niveau réel de compétences. Ce constat, fréquemment rappelé tant par les opérateurs de formation que par les employeurs, pourrait être objectivé, analysé et mis en perspective pour permettre la formulation de politiques adaptées.

L'enquête PIAAC permettra, notamment, un diagnostic fin des compétences des personnes qui éprouvent le plus de difficultés face à l'écrit. Face aux défis posés par le développement des technologies de l'information dans nos sociétés, elle vise également à estimer les compétences en lien avec la résolution de problèmes dans un environnement technologique avancé et les attitudes face à l'apprentissage. En plus de l'analyse de l'utilisation des compétences dans le cadre du travail (surqualification, inadaptation, ...), il est prévu d'aborder également les résultats sociaux de l'éduca-

tion dans les domaines de la santé et de la participation citoyenne.

L'enquête de terrain auprès d'un échantillon représentatif de la population adulte est prévue en 2011. Les résultats sont attendus en 2013.

## 5.7. ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

Les études en lien avec le processus d'alphabétisation des adultes ne sont pas fréquentes en Communauté française Wallonie-Bruxelles. Les recherches abordées dans ce chapitre visent à éclairer l'action des opérateurs de terrain dans leur diversité. Mais tous les besoins d'analyse ne sont pas rencontrés.

Dans l'exercice de ses missions, le Comité de pilotage de l'alphabétisation entend continuer à recenser les différents travaux menés. Il pourrait à l'avenir jouer un rôle de coordination des initiatives, voire d'impulsion, sur base des constats qu'il sera amené à porter sur l'évolution des pratiques.